

Compte rendu de la réunion de quartier n° 3 du 06/02/2019

(Belvédère, Pharmacie, Pigeonnier)

Une douzaine de présents.

- Divers points soulevés par les riverains présents

Une 206 beige roule trop vite pour accéder du pigeonnier au stade et s'amuse à faire des dérapages sur les abords du stade. Appel à témoin est fait pour connaître l'individu ou le numéro d'immatriculation. M. le Maire rappelle que les abords du stade restent du domaine public et que l'accès n'a pas à être bouché. Que l'action de quelques personnes indisciplinées ne doit pas pénaliser le reste des habitants. Il est fait remarquer que des sensibilisations à une bonne conduite routière pourraient être dispensées au niveau de l'école. Cette bonne idée reste à creuser et mettre en œuvre.

Il est remonté que par temps de grosses pluies, de gros ruissellements venant du chemin allant aux gîtes de St Georges d'Ibry, s'écoulent dans la rue Verlaine et que le ruisseau municipal servant à canaliser ses eaux passant à l'entrée arrière du domaine ne jouerait plus son rôle. M. Le Maire, qui pensait se rappeler d'une chose, tient à confirmer aujourd'hui que ce ruisseau n'est plus communal. Il a été cédé au domaine viticole pendant le précédent mandat.

L'assistance félicite unanimement la réfection complète des chaussées des rues Pagnol, Pasteur et Verlaine. Ils félicitent aussi l'implantation du ralentisseur sur la rue Verlaine au niveau du bassin de rétention. Toutefois un problème subsiste à hauteur du croisement Galliéni/Verlaine. M. Le Maire indique qu'il est difficile dans des ruelles comme celles-ci de pallier techniquement à toutes les difficultés. Il informe aussi que, par son pouvoir de police administrative, la limitation de vitesse à 30KM/h dans tout le village est prévue.

Il est remonté par les riverains que sur le trottoir rue Verlaine à hauteur de M. Mur, les pavés sont déformés et génèrent un risque de chute pour les piétons, que le panneau « céder le passage » au croisement rue du moulin à vent et Jean Moulin, devant Mme Martinez a disparu, que le panneau signalant le ralentisseur rue du pigeonnier est trop bas. Après vérification avec le service technique M. le Maire peut informer que les pavés devant M. Mur vont être arrangés mais que cela avait déjà été fait. Il semblerait que des racines de pins les soulèvent. Le panneau « céder le passage » est commandé et sera posé dès réception et que celui du ralentisseur viendrait d'être relevé.

- Informations municipales

M. le Maire revient sur les demandes faites lors de la réunion du 06/06/2018 et confirme qu'elles ont toutes été réalisées à l'exception de la sortie scolaire

dont le projet est pratiquement ficelé et l'aménagement du square Mitterrand dont la demande n'étant pas prioritaire est toujours à l'étude.

M. le Maire rappelle qu'en ayant intégré la nouvelle communauté de communes des Avant-Monts, Abeilhan bénéficie d'un volant d'heures annuelles, affecté à l'entretien du village (Éclairage public, chemins communaux, élagage, débroussaillage, balayeuse...), ceci permettant de réaliser de grosses économies de fonctionnements. Cependant, après deux années d'utilisation de la balayeuse intercommunale, l'équipe municipale juge ce service inefficace et le supprimera en 2019 pour reporter le volant d'heures allouées sur d'autres travaux plus utiles à la commune.

Internet Très Haut Débit : M. le Maire confirme que le déploiement de la fibre sur le village interviendra dès 2019 avec 529 prises et 333 prises en 2020. Déjà, les entreprises retenues pour les travaux ont commencé à demander les autorisations pour implanter les premiers coffrets de raccordements. Il félicite le département et son Président pour avoir tenu leurs engagements.

École : M. le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont revenus à 4 jours à la rentrée 2018 et qu'à ce titre, il n'y a plus de TAP, mais que des activités sont maintenues durant la garderie. Les études surveillées sont conservées, le tout restant toujours entièrement gratuit pour les Abeilhanais. Il informe aussi que, victime peut-être de son succès (tous les repas BIO à 20% et 1 repas BIO 100% tous les mardis), le service de cantine accueille depuis la rentrée 2018 plus de 100 élèves avec des pointes à 117 enfants sur 2 services. Cela devenait ingérable et les enfants ne bénéficiaient plus d'un accueil convenable. Avec les agents de la cantine et la municipalité, il a été décidé de transférer le service dans l'ancienne salle des fêtes pouvant accueillir 130 personnes. Durant les vacances d'octobre, tout a été mis en œuvre pour qu'à la rentrée les enfants intègrent leur nouvelle cantine. Ainsi, un seul service permet maintenant à tous les agents (6 en tout) de s'occuper des enfants de manière efficace, surtout pour la cinquantaine de tout petits qui nécessite une plus grande attention. M. le Maire précise que comme tous les ans en été, des travaux de rénovation des classes sont entrepris. Cette année, il a été fait appel à l'entreprise abeilhanaise GDA Peinture de M. et Mme De Almeida qui ont réalisé un très bon travail et en sont félicités.

Point sur les travaux effectués sur le village : M. le Maire rappelle que la municipalité a décidé, depuis le début du mandat, de mettre en place annuellement divers programmes d'entretiens et de rénovations avec un financement moyen de 20 000€ par programmes (éclairage public, chemins ruraux, camouflage des réseaux). Ainsi les rues Jaurès et Romarins ont vu leurs candélabres remplacés ainsi que l'avenue Guynemer. Tous les réseaux aériens de la place ont été camouflés et c'est le tour de l'avenue Jean Moulin de voir son réseau enterré pour la moitié de sa longueur avec les travaux en cours. La deuxième partie se fera en 2019. Les chemins ruraux sont maintenant entretenus par les Avant-monts. De ce fait, la municipalité a décidé de reporter l'enveloppe financière sur les rues du village.

Ainsi, les rues Pagnol, Verlaine et Pasteur viennent d'être refaites à neuf. L'avenue Molière en direction d'Alignan a été refaite complètement. Il reste les plantations à réaliser et de la vigne serait envisagée. Du photovoltaïque en auto consommation a été implanté sur la Mairie, la cantine, l'école et la salle omnisports. Cet investissement est complètement autofinancé par les recettes générées. Les abords du stade ont été aménagés afin d'améliorer ce lieu devenu incontournable pour les fêtes. Il reste à finir l'espace de stationnement en 2019. Les vestiaires ont été complètement rénovés.

La nouvelle signalétique du village : Nicolas Ghorra, adjoint au maire a présenté la nouvelle signalétique qui a été mise en place et a confirmé que le reste du chantier sera terminé avant la fin de l'année. Le nouveau plan de la ville a été distribué aux participants. Ce plan est disponible en mairie et sur le site internet de la ville.

Prévision des travaux à venir : L'étage de la salle de la bergerie va voir sa réhabilitation démarrer en 2019 pour la création de 4 salles de réunion. Cela permettra aussi de réaliser des économies d'énergie dans la salle des fêtes en dessous très mal isolée. La mise en sécurité du carrefour dit de Coulobres au croisement de l'avenue Jean moulin et Pasteur et en cours d'étude et la réalisation se fera en 2019. Enfin une étude sur la réhabilitation de la place est lancée.

- **Informations de M. le Maire** : Suite à certaines rumeurs dans le village, il a tenu à informer qu'effectivement le Docteur Monique Teyssier quitte Abeilhan pour s'implanter à la nouvelle maison médicale de Pouzolles et qu'elle a bien donné son congé à la mairie. Toutefois contrairement à ces rumeurs, ce n'est pas la municipalité qui « la met dehors », c'est sa propre décision que la mairie respecte. Il est clair qu'elle pourra mieux développer sa patientèle dans une maison médicale que dans le village d'Abeilhan. Il est vrai aussi qu'après la libération du local du kiné, la Mairie n'a pas tenu à le lui louer comme elle le demandait. Mais, avec des impératifs d'accessibilité imposés aux communes, la municipalité a préféré rester maître de ce local. Toutefois, nous avons activé nos réseaux pour essayer de trouver un remplaçant.

Enfin, M. le Maire a tenu à informer les personnes présentes que la municipalité allait contester devant le tribunal administratif une délibération intercommunale qui va contre les intérêts d'Abeilhan, qui va contre vos intérêts. Comme vous le savez, l'état oblige les communes à transférer de plus en plus de compétences aux intercommunalités. L'assainissement en fait partie et depuis le 01 janvier 2018.

C'est la Communauté de Communes des Avant-Monts qui gère désormais l'assainissement du village.

Sur ce point, votre commune fait figure de bon élève puisqu'elle transfère une gestion saine avec un tarif adapté à ses installations et surtout approprié à l'équilibre de la nouvelle gestion intercommunale. Les schémas directeurs sont faits, et les quelques travaux à prévoir

sur les réseaux sont identifiés et intégrés dans le projet de réhabilitation de la station d'épuration. Ce projet de réhabilitation a été travaillé par votre municipalité de A à Z avant le transfert, avec un besoin en financement minime que l'excédent annuel dégagé par la gestion assume parfaitement. Il ne restait plus à la communauté de communes qu'à lancer les travaux. Administrativement la commune est à la pointe avec une cartographie des réseaux déjà effectuée. C'est le syndicat des eaux de la vallée de l'Hérault qui se charge des relevés, de la facturation, des encaissements et reverse les taxes assainissements à la communauté de communes. Autant dire qu'Abeilhan ne donne aucun travail administratif.

Autant le dire, il y a peu de communes sur le territoire des avant-monts dans notre cas.

Cette gestion que nous tenons rigoureusement depuis des années, a accumulé un excédent global conséquent qui n'est que le résultat d'une tarification légèrement surévaluée. Concrètement c'est votre argent, l'argent des usagés Abeilhanais du service assainissement qui a contribué à générer cet excédent global. Or, il s'avère que dans le cadre du transfert, la communauté de communes a imposé l'abandon de ces excédants pour la nouvelle régie d'assainissement intercommunale au nom de la solidarité. Donc que VOTRE excédent paiera les investissements d'autres communes moins vertueuses. Car « oui » certaines transfèrent même des déficits... Vos délégués communautaires abeilhanais, Françoise Rocheteau et Pierre-Jean Rougeot s'y sont donc opposés fermement d'autant plus que la loi les y autorise. Plusieurs communes s'y sont opposées aussi. Après de gros chantages, menaces et pressions, certains ont abandonné leurs excédents. Il n'est resté que 3 communes à lutter pour leurs intérêts. Pourtant nous avons proposé de jouer la carte de l'équité plutôt que celle de la solidarité en abondant financièrement au nouveau service intercommunal en fonction d'une clé de répartition équitable et acceptée de tous. Cela a été refusé, la solidarité étant la seule raison... Mais elle n'est pas une base légale. Après plusieurs mois d'achoppement sur ce sujet, le conseil communautaire a finalement décidé de lancer les travaux de la STEP, mais a aussi eu l'idée d'augmenter le tarif des usagés abeilhanais afin de récupérer l'excédent non transféré. Cette délibération a été toutefois acceptée de justesse (8 contre, 8 abstentions, 21 pour) dans la plus grande illégalité, car le grand principe d'une régie intercommunale est l'unité et l'égalité des usagés sur le territoire. **L'augmentation du tarif aux Abeilhanais est donc discriminatoire**.

M. le Maire tient tout de même à rappeler que s'il est délégué communautaire c'est pour travailler pour le territoire intercommunal, mais aussi, et avant tout, pour défendre les intérêts d'Abeilhan.

Mais quoi qu'il en soit, hormis ce problème, la décision de rejoindre la communauté des Avant-Monts reste une bonne décision.

Comme à chaque fois, la réunion s'est terminée autour d'un apéritif convivial.